

ASS/GF/ST/MG

2023-143

VILLE DE LÉZIGNAN-CORBIÈRES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

OBJET : RAPPORTS ANNUELS DES DÉLÉGATAIRES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE (VEOLIA) ET DE L'ASSAINISSEMENT (SAUR) POUR L'EXERCICE 2022 – ANNEXES			
Nombre de conseillers en exercice : 33	Nombre de conseillers présents : 25	Nombre de votants : 31	Date de la convocation : 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à 18 heures, le Conseil municipal de Lézignan-Corbières s'est assemblé au Palais des fêtes, Avenue Maréchal Foch sous la présidence de M. le Maire, Gérard FORCADA.

Étaient présents :

M. Gérard FORCADA, Mme Christine BÉNET, M. William COMBES, Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ, M. Guy VIVÈS, Mme Bérengère LÉCÉA, M. Michel MASUYER, Mme Sylvie DANRÉ, M. Alain-Marc GARCIA, Mme Sabrina FITO, M. Dominique JOLIS, M. Bernard FUMET, M. Daniel LARRIGOLE, M. Jean-Paul PUJOL, M. Jean-Claude LAVAUD, Mme Sylvie FUMET, Mme Martine JAFFUS, M. Thierry CAUMEIL, M. Freddy NOLOT, M. Rémi PÉNAVAIRE, M. Thierry DENARD, Mme Valérie FERRET, Mme Mireille SANTINI, Mme Ginette BARRAU-FERRET, Mme Marie-Claude MARTINEZ

Étaient absents :

Mme Sophie BIRKENER, M. Laurent ROUGÉ, M. Didier JULIAN, Mme Virginie JULIAN, Mme Françoise BAROUSSE, Mme Sophie COURRIÈRE-CALMON, M. Fabrice CASTELEYN, Mme Béatrice ARNAUD

Avaient donné mandat :

M. Didier JULIAN à M. Guy VIVÈS, Mme Virginie JULIAN à Mme Sylvie DANRÉ, Mme Françoise BAROUSSE à Mme Marie-Claude MARTINEZ, Mme Sophie COURRIÈRE-CALMON à M. Thierry DENARD, M. Fabrice CASTELEYN à M. Gérard FORCADA, Mme Béatrice ARNAUD à M. Rémi PÉNAVAIRE

QUORUM : 17

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Gérard FORCADA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Dominique JOLIS

RAPPORTEUR : MICHEL MASUYER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211102033-20230927-2023-143-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2023

Publication : 02/10/2023

Pour le Maire



Vu les articles L. 1411-13 et L. 1411-14 du CGCT ;
Vu les articles L. 3131-5 et R. 3131-2 et suivants du Code de la commande publique ;
Vu l'article 129 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu les articles D. 2224-1 à D. 2224-5 du CGCT ;
Vu l'article 14 de la loi « Engagement et Proximité » n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
Vu les rapports annuels 2022 des délégataires pour le service public d'eau potable (Véolia) et pour le service public d'assainissement (Saur) ;
Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

L'article L. 1411-3 du CGCT prévoit que le délégataire d'un service public produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'une analyse de la qualité du service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Considérant que ces rapports ont pour vocation d'apporter aux élus et aux administrés des informations utiles sur les services publics concernés, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

1/ Prendre acte de la présentation du Rapport Annuel du Délégué du service de l'eau, par le délégataire Véolia, ainsi que du Rapport Annuel du service de l'assainissement par le Délégué Saur pour l'exercice 2022.

2/ Autoriser M. le Maire à signer et exécuter tous documents relatifs à ce dossier et à en assurer la diffusion auprès des autorités compétentes et du public.

**Sur présentation de son rapporteur,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré
Approuvé à l'unanimité**

Et décide :

1/ De prendre acte de la présentation du Rapport Annuel du Délégué du service de l'eau, par le délégataire Véolia ainsi que du Rapport Annuel du service de l'assainissement par le Délégué Saur pour l'exercice 2022.

2/ D'autoriser M. le Maire à signer et exécuter tous documents relatifs à ce dossier et à en assurer la diffusion auprès des autorités compétentes et du public.

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que M. le Président,
Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard FORCADA



Le secrétaire de séance,
Dominique JOLIS

